

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (51^e réunion)

Tenue le mercredi 20 mai 1998

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 29 avril 1998.
5. Information :
 - a) Pétition sur l'approche par compétences.
 - b) Demande du Département de français.
6. Demande de table commune : salaires, retraite, droits parentaux, alliances, autres demandes.
7. Compressions budgétaires 1998-1999 locales et nationales :
 - a) Plan d'action.
 - b) Nomination d'un responsable local d'action-mobilisation;
 - c) Action en appui des résolutions des Départements de français et d'informatique.
8. Unité syndicale FEC-FAC-FNEEQ.
9. Dossier Microtech.
10. Divers :
 - a) Nomination à la Commission des études.
 - b) Motions de félicitations.
11. Levée de l'assemblée.

Présences : 58 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 51.1

Il est proposé de nommer Richard Moisan à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Pierre Paul Charlebois

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 51.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Hélène Dion

App. : Guy Lemire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 1998 ET SUITES :

Résolution 51.3

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (50e réunion) tenue le 29 avril 1998 tel que rédigé.

Prop. : Marie Théoret

App. : Lyna Sylvain

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATION :

a) Pétition sur l'approche par compétences :

Cette pétition origine de trois professeurs de Physique de trois collèges différents et demande que l'on sursoit à l'application de l'approche par compétences. Invitation est faite aux départements, par le président, de faire signer la pétition.

5. INFORMATION (suite)

b) Demande du Département de français :

Micheline Goulet présente le sujet. La demande vise, entre autres, à diminuer le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les cours de français.

Résolution 51.4

Il est proposé que les propositions suivantes soient référées au Comité de négociation de la FNEEQ pour fins d'étude dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective :

- a) pour les départements de français, de langue et de littérature, que le NES (nombre d'étudiants différents qu'on voit dans une semaine) soit amélioré pour tenir compte de la lourdeur de la tâche imposée par la réforme des cours de la formation générale et par la préparation à l'épreuve uniforme de français : le ramener de 160 à 100;
- b) que l'on fasse pression auprès du MEQ pour modifier le NEJ (le nombre d'étudiants par jour passerait de 30 à 25); que ce mandat soit confié aux représentants des départements de français au Comité provincial de français;
- c) que l'on fasse pression au niveau local dans nos collèges pour définir et mettre en place des mesures d'allègement de la tâche des professeurs de français;
- d) que les résultats obtenus fassent l'objet d'une lettre d'entente spécifique aux départements de français, et qu'on retrouverait annexée à notre convention collective de travail.

Prop. : Micheline Goulet

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE TABLE COMMUNE

Jean Lacharité et Claude Tétreault présentent le dossier.

. **Salaires :**

Résolution 51.5

Il est proposé que les salaires soient augmentés en % aux échelles de :

6. DEMANDE DE TABLE COMMUNE (suite)

. **Salaires** (suite)

Rés... 51.5

- 3,5 % 1er juillet 1998;
- 4,0 % le 1er juillet 1999;
- 4,0 % le 1er juillet 2000.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Micheline Goulet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. **Retraite :**

Proposition principale :

Il est proposé que l'examen des demandes à l'égard des régimes de retraite soit fait en fonction des surplus qui pourront être constatés par les évaluations actuarielles considérant que ces demandes ne devraient pas avoir d'effet significatif sur le taux de cotisation.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Claude Tétreault

Résolution 51.6 Il est proposé d'accepter les amendements proposés par le Comité retraite local et le Bureau exécutif :

- modifier «*d'effet significatif sur*» par «*pour effet de diminuer*»;
- que les surplus des régimes de retraite servent d'abord à maintenir le pouvoir d'achat des retraités présents et futurs par le biais d'une pleine indexation des régimes et des pensions et ensuite à bonifier les conditions de départ pour tous les futurs retraités.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Hélène Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

On prend le vote sur la résolution 51.6 telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition principale :

Il est proposé qu'aucune discussion, même exploratoire, ne soit engagée avec le gouvernement relativement à l'utilisation d'un éventuel surplus à notre caisse de retraite avant que les assemblées générales ne soient formellement consultées sur le sujet.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Hélène Dion

6. DEMANDE DE TABLE COMMUNE (suite)

. **Retraite** : (suite)

Résolution 51.7

Il est proposé d'amender la principale en ajoutant entre «...de retraite et ...avant que», «où à toute autre modification à nos régimes de retraite».

Prop. : Annik Charbonneau

App. : Marie-Germaine Guiomar

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 51.8

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Hélène Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. **Droits parentaux** :

Résolution 51.9

Il est proposé que

- a) soient rétablis les pleins bénéfices du congé de maternité aux femmes qui ont accumulé plus de vingt (20) semaines au cours des 52 dernières semaines et dont le salaire est supérieur à 150 \$ par semaine ou qui ont travaillé 15 heures et plus.
- b) là où on n'a pas au moins le minimum prévu à la Loi sur les normes minimales du travail, soit porté de trente-quatre (34) à cinquante-deux (52) le nombre de semaines donnant droit d'accumuler l'expérience aux fins de la détermination des salaires pendant l'utilisation du congé sans solde ou du congé partiel sans solde.
- c) le congé pour responsabilités parentales soit transformé en congé pour responsabilités familiales et qu'en conséquence, la personne puisse s'absenter jusqu'à concurrence de six (6) jours de congé sans solde, journées qui peuvent être fractionnées en demi-journée lorsque sa présence est requise auprès de son enfant, de sa conjointe ou de son conjoint, de son père et de

6. DEMANDE DE TABLE COMMUNE (suite)

. **Droits parentaux** : (suite)

Rés.... 51.9

sa mère, de ses frères et soeurs et de ses petits-enfants, ainsi qu'auprès de l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint, de son père, de sa mère, de ses frères et soeurs et de ses petits-enfants.

Prop. : Claude Tétreault

App. : Pierre Lambert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. **Les alliances** :

Résolution 51.10

Il est proposé que :

- la CSN entreprenne les négociations en alliance avec la FTQ et la CEQ;
- que la CSN garde ouverte la possibilité de faire des alliances avec tout partenaire avec lequel nous avons déjà réalisé des alliances pour négocier les objets de table commune avec le gouvernement (SFPQ, SPGQ et FIIQ).

Prop. : Jean Lacharité

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition complémentaire du Bureau exécutif :

Attendu les appétits gouvernementaux en termes de diminutions de salaires et d'emplois;
Attendu que la riposte syndicale doit être menée sous le signe de la solidarité.

Résolution 51.11

Il est proposé que tous les partenaires syndicaux à la table centrale prennent tous les moyens à leur disposition pour qu'aucun règlement définitif à la table commune ne puisse survenir avant que les règlements ne soient conclus aux tables sectorielles.

Prop. : Martin Riou

App. : Marie Théoret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE TABLE COMMUNE (suite)

. **Autres demandes :**

Résolution 51.12

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les autres demandes suivantes :

- Que les salaires de certains titres d'emploi à la RIO soient relevés au niveau du salaire minimum du secteur public et que le salaire des moniteurs de camp de jour dans les collèges soit lui aussi relevé à ce niveau.
- Que les primes en montants fixes soient majorées des mêmes augmentations que les salaires.
- Qu'une prime de dangerosité soit instaurée pour les personnes qui sont affectées à la surveillance, à la réadaptation et à l'intervention psychosociale en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants ou encore de la Loi sur la protection de la jeunesse, dans les centres de réadaptation, dans les centres de la protection de l'enfance et de la jeunesse et dans les écoles (la mention *dans les écoles* n'a pas encore fait l'objet d'une harmonisation avec les deux autres organisations syndicales).
- Que cette nouvelle prime soit de 14,36 \$ sur une base hebdomadaire à laquelle s'ajoutent cinq (5) jours de congés mobiles.
- Que la prime pour la vérification des fournaies soit augmentée de façon significative.
- Que la prime de nuit s'applique à toutes les personnes qui travaillent de nuit, dans tous les réseaux et dans tous les organismes selon la formule suivante :
 - 11 % - de 0 à 5 ans d'ancienneté;
 - 12 % - de 5 à 10 ans d'ancienneté;
 - 14 % - de 10 ans d'ancienneté et plus.
- Que l'on reconduise, dans le cadre des disparités régionales, la prime de rétention pour les personnes embauchées après le 30 juin 1998.
- Qu'une indemnité financière soit accordée aux personnes qui ont droit au transport de denrées alimentaires pour compenser l'imposition des sommes reçues pour défrayer ces coûts de transport.

18. DEMANDE DE TABLE COMMUNE (suite)

. **Autres demandes** : (suite)

Rés... 51.12

- Que les personnes salariées autochtones affectées au travail social (agent de relations humaines, travailleur social, technicien en assistance sociale, travailleur communautaire,...) bénéficient, une fois l'an, du remboursement du prix d'un passage aller-retour par avion de la localité ou jusqu'au point de départ situé au Québec ou jusqu'à Montréal.

Aux fins des présentes, on entend par conjointe ou conjoint les personnes de même sexe ou de sexe différent :

- a) qui sont mariées et cohabitent;
 - b) qui vivent maritalement et sont les parents d'un même enfant;
 - c) qui vivent maritalement depuis au moins un an.
- Que la CSN, conjointement avec la CEQ et la FTQ, interpelle le gouvernement pour qu'il s'engage à réaliser l'équité salariale dans le secteur public, dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale.

Prop. : Jean Lacharité

App.: Yves Groleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES 1998-1999 LOCALES ET NATIONALES

a) Plan d'action :

Jean Lacharité fait la présentation.

Proposition principale :

Il est proposé que le Bureau exécutif recommande à l'Assemblée générale l'adoption du plan d'action des trois fédérations FNEEQ (CSN) - FAC - FEC (CEQ) pour contrer les compressions budgétaires dans le réseau collégial, à savoir :

7. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES... : (suite)

a) Plan d'action : (suite)

Prop... «Les 57 syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep, affiliés à la Fédération autonome du collégial (FAC), à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants de cégep (FNEEQ-CSN) et à la Fédération des enseignants et enseignantes de cégep (FEC-CEQ), adoptent les recommandations suivantes pour faire obstacle, conjointement et solidairement, au saccage du réseau collégial :

- . ils exigent du gouvernement l'accroissement des ressources et le réinvestissement nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'éducation collégial;
- . ils refusent toute forme de collaboration dans l'application des compressions, y compris par des ententes locales;
- . ils recommandent la mise en place des boycotts suivants à l'échelle nationale : l'évaluation de programmes, les travaux de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, l'épreuve synthèse de programme, la politique de gestion des ressources humaines, les journées pédagogiques convoquées par les collèges;
- . ils recommandent le recours à des moyens plus lourds pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail à être confirmés par les assemblées générales;
- . ils favorisent la coordination des actions entreprises tant au niveau national qu'au niveau local, et ce, dans le cadre des structures mises en place pour le Forum collégial;
- . ils donnent mandat à leurs fédérations d'élaborer, en coalition, un plan d'action détaillé sur la base des orientations adoptées.»

Amendement :

Il est proposé de biffer, au 4e point (.) du plan d'action, «pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail».

Prop. : Danielle Noiseux

App. : Chantal Daneau

REJETÉE À LA MAJORITÉ

7. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES... : (suite)

a) Plan d'action : (suite)

Résolution 51.13

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle que présentée.

Prop. : Michel Marc Lemieux

App. : Yves Groleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Nomination d'un responsable local d'action-mobilisation :

Martin Riou fait la présentation.

Résolution 51.14

Il est proposé que l'Assemblée générale nomme Jean Lacharité à titre de responsable local de l'action-mobilisation pour organiser la lutte contre les compressions budgétaires annoncées et pour appuyer la prochaine négociation.

Prop. : Martin Riou

App. : Micheline Goulet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Action en appui des résolutions des Départements de français et d'informatique :

Résolution 51.15

Il est proposé que l'on dénonce dans les médias locaux la situation en référence aux résolutions des Départements de français et d'informatique.

Prop. : Hélène Dion

App. : Micheline Goulet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition :

Il est proposé que l'on organise une manifestation devant le pavillon 2 à l'occasion de laquelle on déposera des petits pots de terre.

Prop. : Hélène Dion

App. : Micheline Goulet

REJETÉE À LA MAJORITÉ

7. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ... : (suite)

c) Action en appui des résolutions ... (suite)

Résolution 51.16

Il est proposé que le Bureau exécutif évalue stratégiquement le moment de mettre en application la proposition adoptée.

Prop. : Hélène Dion

App. : Micheline Goulet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. UNITÉ SYNDICALE

Martin Riou présente le dossier.

Résolution 51.17

Il est proposé que le Bureau exécutif recommande à l'Assemblée générale d'adopter le document «Projet de regroupement des syndicats des enseignantes et enseignants du collégial», tel que présenté.

Prop. : Martin Riou

App. : Hélène Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIER MICROTECH

Claude Tétreault présente le dossier.

Proposition :

Il est proposé que

a) le directeur du Centre Microtech puisse renouveler son mandat jusqu'à un maximum de quatre ans;

b) que les profs puissent renouveler leur mandat jusqu'à un maximum de deux ans.

Prop. : Claude Tétreault

App. : Jean Lacharité

9. DOSSIER MICROTECH (suite)

Résolution 51.18

Il est proposé de modifier le volet a) par *«la fonction de directeur du centre puisse être assumée, sans y ajouter d'autres conditions liées à un retour obligé ou une démission à cette fonction.»*

Prop. : Marcel Bouchard

App. : André Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 51.19

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

Prop. : Marcel Bouchard

App. : André Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10. DIVERS

a) Nomination à la Commission des études :

Résolution 51.20

Il est proposé que l'Assemblée générale nomme Yves Groleau pour représenter les Sciences humaines à la Commission des études au cours de l'année 1998-1999.

Prop. : Thérèse Létourneau

App. : Jocelyne Lacasse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Motions de félicitations :

Résolution 51.21

Il est proposé que l'Assemblée générale félicite et remercie Clermont Olivier pour la qualité du travail «d'écriture syndicale» dont il s'est acquitté ces dernières années.

Prop. : Diane Lemay

App. : Chantal Daneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

b) Motions de félicitations : (suite)

Résolution 51.22

Il est proposé que l'Assemblée générale remercie Luce Boutin, Pierre Paul Charlebois, Pierre Lambert et Clermont Olivier, membres sortant-e-s du Bureau exécutif 1997-1998, pour l'excellent travail syndical accompli.

Prop. : Thérèse Létourneau

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire